

MAZÈRES-LEZONS • Le conseil général protégera deux lotissements

Une digue contre les crues

Vingt ans après la création de la rocade, une digue viendra protéger deux lotissements menacés par la crue centennale.

La digue d'une longueur de 800 mètres (et d'une hauteur variant de 0,5 m à 1,8 m) longera, à partir de la rocade, le ruisseau l'Arriou sur sa rive droite avant de le traverser au niveau du lotissement « Prosper Loustau » puis de rejoindre le cimetière.

Elle sera couplée avec un surcreusement sous le pont sec de la rocade pour améliorer l'entonnement des eaux du gave en cas de crue.

L'aménagement que plus de 80 familles des lotissements des « Jardins de Mazères » et « Posper Loustau » attendent depuis des années verra le jour... probablement en 2012. C'est ce qu'ont appris les participants à la réunion organisée par la municipalité le 26 juin dernier sur le thème de la « transparence de la rocade » avec l'association de défense des intérêts des habitants de Mazères-Lezons (ADIHLM, regroupant les riverains concernés), des représentants du conseil général et du syndicat intercommunal du gave de Pau (SIGP).

Le conseil général assurera la maîtrise d'ouvrage de la digue



Monique Sémavoine, maire de Mazères-Lezons et son adjoint Eric Cazabat sur le site où s'accrochera la future digue. (Photo Marc Zirnheld)

comme son financement (500.000 euros). Compte tenu des enquêtes administratives nécessaires (utilité publique, installations classées pour l'excavation, loi sur l'eau), des études techniques et des acquisitions foncières, le délai raisonnablement annoncé par la maire, Monique Sémavoine, prévoit un achèvement en 2012.

Régler le problème des pluies diluviennes

Cette décision apporte la solution technique au problème soulevé lors de la création de la rocade en 1992 et atténuera la grogne du quartier, concrétisée par la naissance de l'association de défense en 2003. On se souvient que cette dernière avait réagi lorsque le Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI) de 2002 avait mis en évidence l'exposition du quartier aux crues du gave. D'autant

que le PPRI avait le triple désavantage pour les riverains, de prescrire des travaux souvent coûteux dans les habitations existantes, de dévaluer les biens immobiliers concernés et d'empêcher toute nouvelle construction.

La construction de la nouvelle digue n'a pas pour effet de modifier le PPRI comme le souligne la maire, Monique Sémavoine : « Le préfet nous a déjà prévenus que le PPRI ne serait pas modifié. Ce que nous voulons dans l'immédiat, c'est que les gens et les biens soient protégés. Si par la suite, cela peut revaloriser les maisons et changer le PPRI, ce sera un plus. »

Un autre avantage de la digue sera de régler les problèmes des pluies diluviennes qui viennent grossir dangereusement le niveau du ruisseau « Arriou ». La commune de Mazères-Lezons assurera, à terme l'entretien courant de la digue.

JEAN-MARC FAURE